

Conseil d'administration du 8 février 2021

Procès-verbal

Année scolaire : 2020/2021
 Numéro de séance : N°4
 Date de transmission de la convocation aux membres : 29/01/2021
 Quorum : 15
 Nombre de présents : 20

Etaient présents :

ADMINISTRATION	GANZITTI Christophe	Proviseur
	VALENTINY Franck	Proviseur adjoint
	MALBAUX Julien	Adjoint gestionnaire
	THEENIVS Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
	BEUVE Solveig	CPE
ELUS LOCAUX	RENOUF Aminthe	Collectivité de rattachement
	PATARD-LEGENDRE Michel	Commune siège
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	VERAN Eric	
	HUSSON Maud	
	HUET Laurent	
	ABEILLE-BATIER Chrystelle	
	KOZLYK Stéphane	
	CAUVIN Jérôme	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
	RANSON Victoria	
	DUDOUIT Hugues	
PARENTS ET ELEVES	ANTOINE Guillaume	Parents d'élèves
	BROSSE Franck	
	CROUSLE Léo	Elèves

Le quorum (15) étant atteint (18 personnes présentes), monsieur le Proviseur ouvre la séance à 18 h 03.

Il précise que le CA ne compte, encore, pour cette séance que 29 membres puisque nous sommes toujours en attente de la validation de la personne qualifiée : M. Becquet, directeur de restaurant.

Monsieur le Proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance. Un secrétaire de séance est désigné en la personne de Madame HUSSON.

Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2020

Monsieur le Proviseur demande si le procès-verbal du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, le procès-verbal est mis aux votes :



POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

Monsieur le Proviseur indique qu'il souhaite ajouter l'étude du calendrier des PFMP à l'ordre du jour et que 4 questions diverses seront à traiter :

- Adoption du procès-verbal du CA du 24 novembre 2020
- Affaires financières
 - Contrats et conventions
- Affaires pédagogiques
 - DHG
 - Mesures sur postes
 - Projet régional « Ambition numérique »
 - PFMP
- Questions diverses.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

18h08 : arrivée de Madame ABEILLE-BATIER

Affaires financières

Contrats et conventions

→ **Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du Lycée Rabelais au lycée Rostand à Caen**

À l'image des années antérieures, le lycée Rabelais n'était pas en mesure de pouvoir accueillir la totalité des élèves demandant à être interne dans nos murs. Le lycée Rostand a été sollicité afin de pouvoir héberger nos élèves. Pour l'année 2020-2021, nous avons donc eu recours à cet établissement pour héberger jusqu'à 29 élèves.

La question d'un quota d'accueil dans les autres établissements scolaires caennais est posée par un élu des agents. Monsieur le Proviseur indique que les places proposées au lycée Rabelais le sont en fonction des places disponibles et que cela contraint les CPE a beaucoup de tractations en juillet tant avec les familles qu'avec les autres lycées.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le lycée Rostand la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée Rabelais au lycée Rostand.

POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



→ **Convention constitutive à un groupement de commandes « téléphonie »**

Pour régularisation, monsieur le Proviseur demande la possibilité de signer la convention présentée par la Région Normandie dont l'objet est la constitution d'un groupement de commandes concernant des solutions de téléphonie.

18h15 : Arrivée de Monsieur FORESTIER

Monsieur l'Adjoint gestionnaire précise que la mise en œuvre se ferait dès le 1^{er} juin 2021, qu'elle n'entraîne aucun changement de matériel puisque la technologie existante au lycée serait déployée dans tous les autres lycées normands. L'intérêt est toutefois de permettre de bénéficier de tarifs négociés. Ce groupement de commandes est valable un an et est renouvelable trois fois.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ **Contrat de maintenance et d'assistance logiciel EURESTO**

Pour régularisation, monsieur le Proviseur demande la possibilité de signer le contrat qui permet d'utiliser le logiciel EURESTO dans sa version hébergée pour un montant de 1260 € HT par an.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Affaires pédagogiques

Mesures sur postes et ventilation de la DHG 2021

Monsieur le Proviseur, sans entrer dans les détails, revient sur le fait que pour l'année à venir, le Lycée Rabelais bénéficiera d'une dotation en heures qui est supérieure à celle de l'année précédente. Elle est due en partie à un accroissement des effectifs et également à la prise en compte des divisions mixtes en 1^{ère} et Terminale (Cuisiniers et serveurs).

Monsieur le Proviseur demande aux membres si ceux-ci ont des remarques ou des questions concernant la proposition de ventilation de la DHG à l'aune de la note transmise après la tenue de la commission permanente (jointe en annexe).

Les membres élus enseignants actent que le Rectorat a pris en compte la spécificité des divisions mixtes mais regrettent aussi le nombre important d'heures supplémentaires notamment au LGT qui vont générer une précarisation de certains postes supports occupés par des BMP. De plus ils font remarquer que la transformation de la voie professionnelle va faire subir aux formations de la SEP, ce qu'a connu le LGT avec la réforme de la voie technologique.

Les élus font lecture d'une motion (jointe en annexe du PV) qu'ils présentent aux membres du CA. Ils rappellent notamment l'importance des LV2 dans les métiers de l'hôtellerie-restauration et pour la poursuite d'études en classe de BTS. Ils trouvent inaudibles que le financement des LV2 ou des sections européennes le soit sur les heures d'accompagnement personnalisé ou de groupes. Ils



pointent de ce fait que le problème de financement des heures de LV2 est source de tensions au sein des équipes. Les élus déplorent que les dispositifs tels que la co-intervention, le chef d'œuvre ou l'accompagnement aient capté des heures tant en enseignement professionnel qu'en enseignement général mais finissent par devenir des variables d'ajustement. Ils soulignent également les limites de la co-intervention.

Par ailleurs, il est remarqué que la SEP permet de maintenir les postes du LGT grâce aux compléments de services rendus et donnés ce qui n'est pas sans créer de tensions.

Enfin, il est noté la perte d'un BMP en EPS suite aux 9h en moins avec la réforme de la voie professionnelle et la perte de l'option EPS.

La représentante de la Région note la volonté manifeste du Ministère de supprimer des postes car tous ces constats se font dans tous les EPLE.

Les élus enseignants indiquent qu'ils vont voter contre mais que ce vote n'est en aucun cas une remise en cause du travail de monsieur le Proviseur. Ils soulignent le manque de moyens de la DGH pour permettre une répartition sereine et juste.

Monsieur le Proviseur met aux votes les mesures relatives aux postes définitifs sachant qu'aucune création ni suppression n'est envisagée pour la rentrée prochaine. Un statu quo de l'existant est proposé.

POUR : 10

CONTRE : 10

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Monsieur le Proviseur met aux votes la proposition de répartition de la DGH entre disciplines.

POUR : 10

CONTRE : 10

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Compte tenu de l'égalité des voix lors de ce vote, la voix du président étant prépondérante, la ventilation est donc actée.

Monsieur le Proviseur précise qu'il y aura des ajustements afin de répartir les heures de chefs d'œuvre et d'AP en fonction des projets et des besoins.

Projet régional « Ambition numérique »

Monsieur le Proviseur indique que la région Normandie propose aux établissements qui le souhaitent de participer au développement des usages du numérique des jeunes Normands. Le but étant de favoriser l'inclusion, de lutter contre la fracture numérique, de développer les compétences transversales et numériques des élèves, de faciliter la communication digitale au sein de la communauté éducative mais aussi éduquer aux médias et aux écrans. Il est indiqué que les entrants en 2^{nde} à la rentrée prochaine pourront alors bénéficier du prêt d'un ordinateur portable pour les 3 ans de leur scolarité au lycée. De plus un nouvel ENT sera mis en place pour lequel les enseignants seront formés à son utilisation.



La Région Normandie souhaite que les CA se positionnent sur 3 points essentiels de cette stratégie que sont :

1. La volonté de s'inscrire dans cette nouvelle étape pour l'ambition numérique éducative en Normandie,
2. L'utilisation de l'ordinateur individuel en classe selon des modalités à définir localement,
3. Le déploiement raisonné d'un réseau wifi dans l'établissement.

Le vote sur les points 1 et 2 permet d'entériner la fourniture par la Région d'ordinateurs portables individuels aux futurs lycéens afin d'être collectivement en phase avec l'objectif d'un usage de ces équipements en appui de leur scolarité.

Le vote sur le point 3 permet d'inscrire le lycée dans la programmation des travaux de déploiement du WIFI, sachant que cette demande avait déjà été faite par le Proviseur en 2020-2021. Reste toutefois à traiter les « zones blanches » du bâtiment d'enseignement général.

Monsieur le Maire de la ville d'Ifs indique que les élèves peuvent se rendre à l'Atelier 860 (860 rue du Chemin Vert, 14123 Ifs) et ainsi bénéficier de l'atelier numérique qui permet de se former à l'usage du numérique.

Les élus enseignants remercient l'initiative de la Région Normandie et l'effort qui est fait et qui permettra aux élèves de bénéficier d'un ordinateur ; la période actuelle ayant montré combien cela leur était utile et nécessaire.

Monsieur le Proviseur demande à l'assemblée si nous pouvons procéder à un seul vote (pour lequel 3 actes seront pris) afin de connaître la position sur ces propositions :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

3 actes du CA

19h15 : Départ de M. CAUVIN.

Adaptation du calendrier des PFMP

Monsieur le Proviseur indique que du fait de la lutte contre la pandémie de COVID-19 et de la fermeture des restaurants et de certains établissements hôteliers, nous devons encore adapter le calendrier des PFMP.

En concertation avec les équipes pédagogiques, les adaptations prévues touchent :

- CAP THCR : réduction à 6 semaines au lieu de 7 semaines en restauration rapide.
- 2PRO : la PFMP de mars supprimée (une semaine supplémentaire sera ajoutée en 1ère PRO). Le stage de juin se fera dans l'option de l'année à venir.
- 1 PRO : les 3 semaines prévues en mai seront reportées en septembre du 13/09/2021 au 01/10/2021.
- TPRO : si les restaurateurs ne sont pas ouverts, le stage pourrait se dérouler en épicerie fine, en grande surface ou en magasin alimentaire.
- MC BAR : les 4 semaines de mai pourraient se faire chez les cavistes, 3 semaines en juin pourraient se dérouler en bar.
- MC SOM : 5 semaines au lieu de 6 chez les cavistes
- 1STHR : dates inchangées en hôtel ou en collectivité pour les cuisiniers



Monsieur le Maire de la ville d'Ifs interroge sur le risque que les élèves n'aient pas le nombre requis de PFMP pour l'obtention de leur examen. Ce risque étant avéré, il justifie les aménagements et les solutions alternatives proposées compte tenu du contexte sanitaire.

Les élus des personnels enseignants remontent les inquiétudes des équipes pédagogiques des classes d'examen quant au faible nombre de semaines de cours restantes avant les PFMP et les examens. Les enseignants souhaitent interpeller les inspecteurs pédagogiques sur la nécessité qu'une adaptation des examens de la voie professionnelle soit opérée au niveau national à l'instar de ce qui est déjà fait pour la voie générale et technologique. Que ce soit pour les épreuves ponctuelles de juin ou les épreuves en CCF, ils s'inquiètent du peu de temps qu'ils restent pour terminer les programmes.

Par ailleurs les élus des personnels enseignants sont également inquiets pour les épreuves de BTS sachant que seules 4 semaines de stage ont été effectuées sur les 4 mois prévus.

Compte-tenu des incertitudes toujours existantes, le Proviseur précise que ces modifications sont données à titre indicatif.

L'aménagement du calendrier est mis aux votes.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Questions diverses

Motion présentée en faveur du maintien des infirmiers et infirmières scolaires dans les établissements scolaires

Les élus enseignants font état de l'inquiétude de toute la communauté éducative quant à la disparition possible des infirmiers et infirmières des établissements scolaires ; ceux-ci pourraient être mis à disposition des départements.

Il est précisé qu'au lycée Rabelais, entre septembre 2020 et fin janvier 2021, il y a eu 1400 passages à l'infirmerie dont 1100 avec un retour en cours. Sans infirmière scolaire, l'établissement devrait faire appel aux services de secours externes (pompiers, SAMU...) ce qui pourrait rapidement engorger ces services.

Il est souligné que les infirmiers et infirmières de l'Éducation Nationale jouent un rôle essentiel dans la réussite des élèves à travers notamment l'écoute et le repérage.

Un représentant des parents affirme qu'il serait inconscient de ne pas avoir d'infirmière dans un établissement tel que le lycée Rabelais compte tenu de sa spécificité.

Une motion est jointe en annexe de ce procès-verbal.

Disparition de la certification intermédiaire et CAP pâtissier

Un élu enseignant fait lecture d'une motion alertant sur la disparition de la certification intermédiaire qui ne permet plus aux élèves de baccalauréat professionnel boulanger-pâtissier de se présenter au CAP Pâtissier. Cela empêche ainsi ces élèves de poursuivre leurs études dans la pâtisserie après l'obtention de leur bac.

Monsieur le Proviseur indique qu'il a alerté, en novembre dernier, les services de madame la Rectrice qui ont eux-mêmes interrogé les services centraux.



De plus, faisant suite à l'échange entre Monsieur le Président de Région et les enseignants, et comme entendu lors de la visite, Monsieur le Proviseur a consigné dans un courrier à Monsieur le Président de Région cette problématique.

Une motion est jointe en annexe de ce procès-verbal.

Pratique de l'EPS

Une élue enseignante souhaite interpeller les membres du CA sur les impossibilités de pratiques d'activités sportives en intérieur du fait de la fermeture des gymnases depuis le 18 janvier 2021. Elle souligne le protocole sanitaire strict mis en œuvre qui a eu pour effet de modifier la pratique et la programmation des enseignements d'EPS afin de s'adapter aux contraintes du protocole et d'assurer la sécurité sanitaire des élèves. L'équipe EPS s'interroge sur les constats et les fondements de cette décision et demande la réouverture des installations sportives dans des conditions sanitaires strictes pour permettre aux élèves de retrouver une pratique en présentiel : une motion est jointe en annexe de ce procès-verbal.

La séance est levée à 19h49.

Le Proviseur

Christophe GANZETTI

La secrétaire

Maud HUSSON

ANNEXES

Projet de ventilation de la DHG

(Rentrée septembre 2021)

Note du chef d'établissement à destination des membres du
Conseil d'Administration

Pour l'année scolaire 2020/2021, la DHG (dotation horaire globale) du lycée polyvalent François Rabelais est de :

- 345,32 h au LGT, elle est en hausse de 0,87 h par rapport à la dotation (en 1^{ère} phase) de l'année scolaire 2018/2019, soit un différentiel de + 0,3 %. Elle fait également apparaître une baisse du nombre d'heures postes à hauteur de 10,67 h.
- 845,50 h pour la SEP, celle-ci est en augmentation par rapport à l'année précédente (à l'issue de la 1^{ère} phase de préparation de rentrée), soit un différentiel de + 4,4 %.

DHG LGT	R2021	R2020	R2019	R2018	R2017	R2016	R2015	R2014
DHG	345,32	344,45	349,56	351,47	328,50	347,52	341,17	362,88
Nb Heures postes	282,43	292,23	300,36	295,97	291,45	305,68	319,00	338,00
Nb Heures supplémentaires	62,89	52,22	49,20	55,50	37,05	41,84	22,17	24,88
% HSA	18,21%	15,16%	14,07%	15,79%	11,27%	12,03%	6,49%	6,85%
Effectif (prévu) ou constaté	(158)	153 (152)	155 (174)	164	169	160	158	163
h/e	2,18	2,26	2,26	2,14	1,94	2,17	2,16	2,23

DHG SEP	R2021	R2020	R2019	R2018	R2017	R2016	R2015	R2014
DHG	845,50	809,90	868,59	879,86	885,02	871,57	884,74	883,53
Nb Heures postes	731,00	685,00	732,50	742,50	746,24	741,40	720,00	711,00
Nb Heures supplémentaires	114,50	124,90	136,09	137,36	138,78	130,17	164,74	172,53
% HSA	13,5%	15,42%	15,67%	15,61%	15,68%	14,93%	18,62%	19,52%
Effectif (prévu) ou constaté	(403)	393 (376)	380 (409)	390	393	411	411	416
h/e	2,09	2,15	2,29	2,26	2,25	2,12	2,15	2,12

LGT

Éléments structurels :

La structure générale du LGT est stable puisque les réformes de la voie technologique sont toutes désormais appliquées.

La dotation par rapport à l'année scolaire dernière n'a donc guère évolué. Force est de constater que les volumes complémentaires ne permettent pas financer l'ensemble de la structure. La partie LGT du lycée Rabelais souffre de son faible nombre de formations qui ne permettent pas de mutualiser certains groupes d'enseignement. De plus, une seule langue vivante B est prévue dans la dotation.

Au regard de la dotation et du fait de faibles marges, les choix opérés et proposés sont les suivants :

- Seuls sont gardés les cours en groupe en Français (en 2^{nde} et en 1^{ère}) et l'accompagnement personnalisé sur le niveau 1^{ère} afin de garantir un poste à temps plein.
- Le financement de la LVA+LVB ne peut se faire qu'à hauteur de 4h (ETLV compris) pour tout le cycle terminal.
- Les enseignements technologiques en baccalauréat STHR ne peuvent toutefois pas être assurés en totalité en groupe. Pour garantir l'horaire minimal, en prenant en compte la problématique de la 2^e langue vivante qui n'est pas financée, seule une répartition en instaurant 1 heure en classe entière et le reste des horaires en groupes est envisageable.
- A l'identique de l'année scolaire 2019-2020, une dotation complémentaire de 2h sera demandée pour tenter de maintenir un groupe de LV2 Allemand en MAN/BTS.

Quelles incidences sur les postes ?

De nombreuses matières ne possèdent plus d'enseignant titulaire. Ajouté à la baisse du nombre d'heures postes, cela implique des montages en complément de service de plus en plus contraignants.

Une neutralisation d'1 poste vacant en « hôtellerie-restauration option service et accueil » (compensé par 1 CSR de la SEP) sera demandée afin d'être en mesure d'assurer la continuité des apprentissages initiée au cours de l'année 2019-2020.

Du fait du départ en retraite du seul enseignant titulaire en mathématiques, le support de 18h devient vacant. Ce poste ne peut être maintenu que par un montage avec un autre établissement ayant un besoin d'un CSR : le positionnement d'un complément de service vers la SEP sera demandé.

En mettant en perspective les DHG de l'ensemble du LPO, d'autres compléments de service peuvent être positionnés :

- Vers la SEP en Allemand, en EPS et en Cuisine.
- De la SEP en Biotechnologie.

SEP

Éléments structurels :

La transformation de la voie professionnelle entre dans sa dernière phase de mise en œuvre : elle touche donc tout le niveau de Terminale Baccalauréat professionnel.

Le gain de 17 élèves au constat de rentrée de septembre 2020 par rapport à la prévision d'effectifs arrêtée en décembre 2019 a incontestablement eu un impact direct et bénéfique sur la dotation 2021. La consolidation des effectifs reste donc une priorité et cette première tendance illustre la mobilisation de toute l'équipe éducative en termes de promotion de nos filières et pour la large intégration des élèves dits « 1^{ère} passerelle » mais aussi ceux qui s'inscrivent tout au long de l'année par le biais des affectations du dispositif « droit à l'erreur ».

Au regard de la dotation 2021-2022 et des calculs académiques opérés, celle-ci bénéficie aux divisions de baccalauréat professionnel puisque les dotations pour les classes de CAP et de Mentions complémentaires n'ont pas évolué par rapport à l'année en cours.

Les horaires planchers sont garantis selon les grilles horaires nationales et les marges dont bénéficie désormais l'établissement peuvent permettre la mise en œuvre de certains axes du projet d'établissement.

- Dans le cadre de la mise en avant des filières du lycée des métiers de bouche, de l'hôtellerie-restauration et de l'accueil, 1 heure est abondée dans toutes les divisions de baccalauréat professionnel et par formation pour permettre dédoublement ou allongement des temps de travaux pratiques.
- A l'image de l'affectation de 0h30 en mathématiques au titre de la consolidation des acquis et l'accompagnement personnalisé, l'année scolaire 2019-2020, 0h30 en Français sera proposé à toutes les classes de 2^{nde} professionnelle afin de répondre aux besoins repérés lors des tests d'entrée en 2^{nde}.
L'aide à destination des élèves en grande difficulté pour un groupe d'1h30 pourra être maintenu pour accueillir certains élèves dans le cadre de l'école inclusive.
- Dans le cadre d'une formation professionnelle complète, une attention toute particulière est portée aux langues vivantes. La LV2, matière indispensable à l'ouverture culturelle des élèves, contribue également à la poursuite d'études en BTS. Elle continuera à faire partie intégrante de l'horaire dévolu à la consolidation des acquis et à l'accompagnement personnalisé en 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale.
Faisant suite aux échanges en commission permanente, des ajustements ont été opérés afin de prévoir la création de groupes de LV1 Anglais dans les classes de 2MHR, 2MRC, TPRO1-2-3 et TPROA.
- Compte tenu des difficultés rencontrées notamment en 2^{nde} Métiers de l'hôtellerie-restauration par certains élèves, un abondement de 0h30 est proposé en économie-gestion, matière nouvelle pour les entrants de 3^e. Cette option permet également de stabiliser pour l'année scolaire 2020-2021 un poste d'économie-gestion.
- Les heures de co-intervention ont été ajustées pour qu'un équilibre soit possible entre enseignement général et enseignement professionnel.
- Pour la mise en place du chef d'œuvre, 3h en CAP et 2h en 1^{ère} et Terminale sont affectés pour tous les professeurs d'enseignement professionnel intervenant dans une classe. Pour chaque classe, reste encore un volume d'heure non précisément réparti en CAP, en 1^{ère} et en Terminale pour d'autres matières afin de garantir le caractère pluridisciplinaire.
- Afin de permettre à un nombre plus conséquent d'élèves de pouvoir bénéficier de l'enseignement en section européenne, 9h sont réparties sur l'ensemble des niveaux (pour un financement initial de 3h).

Quelles incidences sur les postes ?

Les compléments de service reçus du lycée permettront d'assurer les enseignements en EPS et en Allemand.

Afin d'assurer certains cours, des BMP sont nécessaires (en mathématiques, en hôtellerie, en service, en boulangerie).

Un complément de service donné au lycée est prévu en « hôtellerie-restauration option service et accueil » et en Biotechnologie est maintenu pour assurer la pérennité des postes et permettre le suivi pédagogique initié en 2019-2020.

Un temps d'échanges et de travail sera programmé avant les vacances de printemps au niveau du conseil pédagogique ou des équipes disciplinaires afin d'affiner certaines répartitions horaires (ex : accompagnement personnalisé, chef d'œuvre).

IMP

Une dotation de 9,5 IMP est affectée pour la rentrée à venir, qui doit prendre en compte les différentes obligations réglementaires.

Ainsi la répartition doit s'envisager en prenant en compte les postes suivants :

- Coordination EPS : 1 IMP
- Référent culture : 0,5 IMP
- Référent décrochage scolaire : 1 IMP
- Référent handicap : 1 IMP
- Référents Usages pédagogiques numériques ENT : 1 IMP
- Référent Usages pédagogiques numériques Réseau pédagogique : 1 IMP
- Référents Usages pédagogiques numériques Site internet : 1 IMP

Il reste donc 3 IMP à répartir au titre de la coordination de niveaux (MAN, BTS 1^{ère} année et 2^e année). Une transformation de 2 HSA en IMP sera nécessaire afin d'assurer la coordination des classes de Mention complémentaire : 0,5 IMP par classe).

Ifs, le 2 février 2021


Le Proviseur
Christophe GANZITTI


LYCÉE FRANÇOIS
RABELAIS 95

Motion LV 2

Nous, représentants des personnels, souhaitons porter à la connaissance des membres du conseil d'administration une incohérence qui perdure au sujet de la LV2 et des Bacs professionnels Cuisine et Service et commercialisation.

En effet, nos élèves de Bac Pro sont de plus en plus encouragés à poursuivre leurs études vers des BTS. Le BTS Management en Hôtellerie Restauration du lycée Rabelais accueille chaque année entre 10 à 30 % de bacheliers professionnels, le reste étant principalement des élèves issus du bac technologique, Ces élèves sont alors confrontés à une difficulté, celle de la LV2 car les référentiels de ces bacs professionnels ne comportent pas de LV2.

C'est la raison pour laquelle, le lycée a choisi de donner la possibilité à nos élèves de poursuivre leur LV2 du collège, donc Espagnol et Allemand. Le lycée a aussi choisi de proposer l'option Euro.

Le ministère (ou le Rectorat ?) a décidé, pour palier à cette incohérence, que l'inscription au BTS n'était plus conditionnée à l'option de la LV2. Cependant, les élèves de Bac Pro se retrouvent potentiellement avec des camarades qui ont 3 ans d'enseignement en langue de plus qu'eux, accentuant encore plus leur différence de niveau en enseignement général.

Nous voulons exprimer ici notre incompréhension face à l'absence totale de cohérence au sujet de cette LV2 entre les référentiels de Bac professionnel, Bac technologique et BTS dans la filière de l'Hôtellerie restauration, filière pour laquelle le tourisme est un enjeu capital et qui justifie la place importante des langues vivantes dans les formations. L'ouverture de la poursuite d'étude des bacheliers professionnels vers les BTS doit être cohérente avec les référentiels afin de ne pas mettre en difficultés les élèves qui souhaitent poursuivre.

De plus, l'enseignement des langues vivantes de manière générale passe par l'oral et les épreuves d'examen possèdent toutes une partie orale. Comment développer l'expression orale des élèves avec si peu de moyens, sans doubler au moins une partie des heures si ce n'est à prendre des heures ailleurs mettant ainsi en concurrence les différentes disciplines ?

Comment permettre à nos élèves de poursuivre sereinement en BTS quand leur diplôme ne prend pas en compte de deuxième langue et réduit toutes les heures d'enseignement général ?

C'est la raison pour laquelle nous demandons qu'à minima des moyens soient alloués afin que nos élèves de bac pro cuisine, service et commercialisation puissent suivre une LV2 (Espagnol ET Allemand) dans de bonnes conditions.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que la LV2 de la section Accueil Relation Clientèle, qui est obligatoire, ne soit financée que pour une seule des deux langues proposées, obligeant les établissements à récupérer les heures destinées à d'autres dispositifs, ce qui implique des tensions entre disciplines. Il paraît pourtant totalement irresponsable de proposer de l'allemand à un élève ayant fait de l'espagnol depuis le collège.

Nous souhaitons que les LV2 soient financées à hauteur des besoins.

Motion pour le maintien des infirmier(ères) dans les établissements

Le projet de loi "4D" (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification) est destiné à donner de nouvelles compétences aux collectivités locales dont le transfert des services de santé scolaire de l'éducation nationale aux départements. L'avant-projet de loi doit être examiné en février en Conseil des ministres. Les infirmiers/infirmières scolaires assurent 18 millions de consultations en France en moyenne par an, leur rôle ne se borne pas à la prévention. Ils/elles jouent un vrai rôle dans la réussite scolaire de nos élèves. Ils repèrent derrière l'anodin, le parfois très grave à force d'écoute et de sensibilité.

A titre d'exemple, au lycée François Rabelais de IFS, depuis le début de l'année scolaire, nous comptons 1400 passages à l'infirmerie pour 1100 retours en cours.

Ainsi, réunie en conseil d'administration le 8/02/2021, l'ensemble de la communauté scolaire du Lycée François Rabelais IFS exprime son attachement à la présence et aux missions des infirmier.es de l'Education nationale dans les établissements scolaires au service des élèves.

Elles-ils sont des maillons essentiels du service public d'éducation. Leurs missions et leur nombre doivent être renforcés pour permettre d'améliorer les chances de réussite scolaire de TOUS- TOUTES les élèves dont elles-ils ont la responsabilité.

C'est pourquoi nous souhaitons émettre notre opposition à tout projet de décentralisation ou de retour à un service de santé scolaire médico-centré sous quelque forme que ce soit.

La politique éducative sociale et de santé de l'Education nationale doit rester de la gouvernance et la responsabilité pleine et entière de notre ministère.

Motion Diplôme intermédiaire Boulangerie Pâtisserie

Nous, professeurs de Boulangerie et de Pâtisserie et professeurs du Lycée François Rabelais, souhaitons par cette motion alerter notre administration, le ministère et le Rectorat au sujet des élèves de BAC Boulangerie pâtisserie qui ne peuvent plus poursuivre leurs études en pâtisserie.

Une discrimination majeure leur est faite par l'ensemble des acteurs de la filière professionnelle.

La stratégie mise en place, par nos ministres et représentants, à l'encontre de nos jeunes est inacceptable car elle met en conflit l'apprentissage et la formation initiale.

Cette stratégie s'est faite en trois étapes :

- A partir de 2009 et l'arrivée du BAC PRO 3 ans, les heures de formation aux métiers de pâtissier se voient réduites d'année en année. Les formations en boulangerie et en pâtisserie ont fusionné pour former dans les lycées professionnels le BAC Professionnel Boulangerie Pâtisserie.

Avec ce regroupement des formations, les heures de formation ont été réduite de moitié dans chaque métier.

Là où il fallait 4 ans pour avoir le BAC PRO en pâtisserie, il n'en faut que 3 pour avoir les deux le BAC PRO Boulangerie Pâtisserie, entraînant implicitement une importante baisse des contenus.

Le métier de pâtissier nécessite de nombreuses répétitions gestuelles pour acquérir les nombreuses compétences et techniques de base et cela, sans en évoquer la maîtrise du geste. Non seulement le contenu de la formation BAC est devenu incomplet pour prétendre travailler en entreprise mais il est surtout survolé du fait de la baisse du volume horaire de formation professionnelle.

Ce BAC PRO est surtout dénigré et non reconnu par les organisations patronales et les syndicats de la pâtisserie.

Auparavant, le CAP Pâtissier ou Boulanger, intégré dans la formation BAC Pro, permettait aux jeunes apprenants de poursuivre dans le métier de leur choix, suivant leurs affinités avec le monde du pain ou du sucre.

Ils pouvaient donc continuer ou reprendre une formation dans un autre domaine d'activité de la pâtisserie, comme les CAP chocolatier ou glacier, mais pouvaient poursuivre leurs études avec le passage d'une mention complémentaire pour enchaîner vers le Brevet technique des Métiers (BTM) et le Brevet de Maîtrise (BM).

- A partir de 2017, les chambres des métiers, représentées par les patrons, les entreprises du secteur de la pâtisserie et les organisations patronales du secteur, interdisent l'accès aux élèves du BAC PRO qui ne possèdent pas de CAP pâtisserie.

La poursuite d'étude en pâtisserie devient donc conditionnée à la possession d'un "CAP Pâtissier".

Le BAC professionnel boulangerie pâtisserie, diplôme pourtant supérieur ne suffit plus.

Dès lors, nous avons œuvré afin de faire passer le CAP en question à tous nos élèves pour qu'ils puissent avoir le choix de poursuivre en pâtisserie.

Nous proposons également de compléter les connaissances techniques et professionnelles par l'intermédiaire d'une mention complémentaire « Pâtisserie » dispensée dans nos locaux, et indispensable, selon la chambre des métiers, pour accéder au BTM Pâtissier.

- En 2019, la réforme appelée « transformation de la voie professionnelle » réduit une fois de plus le temps de formation professionnelle, 2 heures de moins en seconde et puis en première, et multiplie les activités périphériques extra professionnelles comme le Chef d'œuvre, la Co-intervention et l'accompagnement.

Conjugué à cette réforme, nous apprenons cette année que le CAP intégré en pâtisserie et boulangerie est abrogé et que ce diplôme intermédiaire comme le BEP sont remplacés par une attestation !

De ce fait, nos jeunes ne peuvent plus accéder, ni s'inscrire à la mention complémentaire Pâtisserie puisque le CAP Pâtissier est requis.

De plus, nos jeunes élèves en formation BAC, qui sont mineurs pour la plupart, ne peuvent pas s'inscrire en candidats libres à ce diplôme (CAP Pâtissier) qui est réservé aux majeurs uniquement.

Ils ne peuvent pas non plus être inscrits par le biais de l'établissement comme élève candidat. Le constat est simple, les élèves en formation initiale ne peuvent plus poursuivre leur formation en pâtisserie à l'issue de leur BAC PRO.

Ils pourront néanmoins le faire en boulangerie qui est, semble-t-il, plus ouverte d'esprit.

Pour continuer à faire de la pâtisserie, ils devront reprendre leur formation en CAP Pâtisserie en alternance au minimum pendant un an, sous contrat d'apprentissage avec un maître d'apprentissage qui n'aura que peu d'intérêt à employer un apprenti majeur qui ne restera qu'une année.

Avec cette réforme et la discrimination de nos élèves, vient la réforme du CAP Pâtissier qui a démarré en septembre 2020 et pour laquelle (aujourd'hui le 13 décembre 2020) nous n'avons pas tous les éléments pour mener à bien la préparation et l'examen de nos élèves.

Nous ne souhaitons pas mettre en opposition la formation initiale et l'apprentissage car chaque type de formation trouve son public. La formation initiale dispensée au lycée profite aux jeunes pas encore prêts pour le monde professionnel et ils sont nombreux.

Nous nous efforçons à chaque instant d'apporter une ouverture d'esprit à nos élèves et un esprit critique par des techniques variées et des situations diverses.

Nous proposons une technicité et une gestuelle attendues, dans les pâtisseries et les différents secteurs de la pâtisserie, avec un savoir-faire reconnu.

Enfin nous transmettons un savoir être de tous les instants pour répondre aux attentes de la profession et en particulier celle de la pâtisserie.

Nous attendons des réponses à nos inquiétudes concernant le devenir et les poursuites d'études de nos élèves ainsi que la pérennité de nos formations.

Les enseignants de Boulangerie et de Pâtisserie et les enseignants de François Rabelais

Motion – Pratique de l'EPS

Depuis le début de l'année scolaire, les enseignants d'EPS ont dû modifier leurs pratiques et enseignements afin de respecter un protocole sanitaire strict visant à protéger les élèves, leurs familles ainsi que les enseignants. Ce protocole imposait entre autre de respecter une distanciation physique de 2 mètres lorsque le port du masque était impossible, de désinfecter tout le matériel à chaque cours, de faire désinfecter régulièrement les mains à nos élèves. Soucieux de garantir à nos élèves une sécurité maximale, nous avons adapté notre offre de formation en supprimant toutes les activités de contact (acrosport dans notre cas) ainsi que proposer des aménagements pour la pratique des sports collectifs (aménagements matériels, groupes à effectifs réduits). Bien qu'il soit nécessaire, ce protocole détériorait inévitablement la qualité de notre enseignement mais nous permettait tout de même de faire cours, d'impliquer physiquement nos élèves dans les activités proposées et de les faire progresser.

Désormais, et ce, depuis l'allocution du premier ministre du 18 janvier dernier, l'accès au gymnase est interdit. Sur quels constats et études se fondent cette décision ? La pratique de l'EPS en intérieur était-elle un biais de contamination ? Comment comprendre que toutes les institutions prônent la pratique physique comme facteur déterminant de bonne santé physique et psychologique quand en même temps, on affaiblit la seule discipline scolaire garantissant une pratique physique régulière à tous les jeunes scolarisés ?

L'équipe EPS tenait à sensibiliser le conseil d'administration à ces interrogations et souhaite qu'il demande avec elle, la réouverture des installations sportives dans des conditions sanitaires strictes pour permettre à nos élèves de retrouver une pratique en présentiel.